



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

**Agir pour un service public
funéraire de qualité**

SOMMAIRE

03

Éditorial

04

Pour un service public funéraire de qualité en région parisienne

06

Les chiffres clés

08

Une gouvernance plurielle

10

L'actualité de l'année 2017

12

Accompagner les services d'état civil et les familles

16

La compétence « cimetières »

18

La centrale d'achat : simplifier la gestion et maîtriser les budgets

20

Le contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres (SEPF)

24

Les crématoriums : 5 équipements de proximité au service des familles

- Crématorium du Mont-Valérien à Nanterre
- Crématorium du Val de Bièvre à Arcueil
- Crématorium du Parc à Clamart
- Crématorium de Champigny-sur-Marne
- Crématorium de Montfermeil

32

Les chambres funéraires

- Chambre funéraire de Nanterre
- Chambre funéraire de Montreuil

30

Liste des délégués

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2017.

Le SIFUREP est là pour proposer aux communes d'Île-de-France d'avoir à leurs côtés, un acteur public rigoureux et novateur qui porte la mutualisation dans le domaine complexe et très spécifique du funéraire.

La compétence et l'expertise du Syndicat sont de mieux en mieux reconnues. C'est important car il est essentiel, dans ce moment douloureux que constitue la disparition d'un proche, que les familles puissent bénéficier d'un service public de qualité à coûts maîtrisés grâce à la mutualisation.



Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Maire de Courbevoie,
Président de l'EPT Paris Ouest
La Défense

Si le SIFUREP agit sur un territoire de plus en plus vaste avec prochainement **103 collectivités adhérentes**, c'est en préservant son attachement à une proximité forte et une relation pérenne avec ses adhérents. Ainsi, nous tenons particulièrement à ce qu'ils bénéficient :

- d'un **contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres** qui assure la prise en charge des indigents et l'accès à un service public de qualité à des coûts maîtrisés ;

- de **l'accompagnement et des conseils dans l'application des réglementations** et dans l'information aux administrés ;

- d'un partage d'études et de réflexions prospectives sur les enjeux du funéraire ;

- des **services d'une centrale d'achat** qui permet d'accéder à des marchés mutualisés en matière de gestion des cimetières.

Ils ont aussi désormais la **possibilité de déléguer au SIFUREP** la gestion d'un cimetière, équipement communal essentiel, dans le respect de la qualité de service public attendue par les usagers.

Je tiens à remercier les élus représentant les communes adhérentes et l'équipe du syndicat qui font preuve au quotidien d'un attachement hors pair à leur mission de service public et participent ainsi à ce que le SIFUREP intervienne sur un territoire plus vaste, dans une proximité plus grande.





POUR UN SERVICE FUNÉRAIRE DE QUALITÉ EN RÉGION PARISIENNE

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles qui influencent nécessairement l'action publique funéraire et les pratiques professionnelles des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes. Dans cet objectif, le SIFUREP :

- veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles, à la possibilité pour tous d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,

- accompagne et conseille les collectivités et leurs services dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- et pour anticiper les besoins à venir, il engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires.



DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES

- La compétence historique du **service extérieur des pompes funèbres** : le SIFUREP a conclu le 1er janvier 2013, pour 6 ans, avec le délégataire OGF, un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. Il gère également deux chambres funéraires à Nanterre et Montreuil ;
- La compétence « **crématoriums** » : le SIFUREP gère 5 crématoriums : Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil ;
- La compétence « **cimetières** » : le SIFUREP assure la gestion des cimetières de collectivités qui souhaitent en déléguer la gestion.

Par ailleurs, le SIFUREP accompagne et guide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec **une centrale d'achat** permettant la mutualisation des marchés publics de fourniture travaux et services. A ce jour, 49 collectivités sont adhérentes à cette centrale d'achat.

DES FINANCES MAÎTRISÉES

Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **839 169,81 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, la cotisation des communes adhérentes au syndicat, les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA pour **66 524,67 €**.

Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **674 152 €** (hors restes à réaliser). Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **290 930 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **267 025 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **116 126 €** ;
- les autres charges exceptionnelles : **69 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **4 505 €**.

Offrir un service funéraire de qualité passe par l'attachement à l'intérêt général par l'écoute des adhérents et l'adaptation à leurs besoins.



LES CHIFFRES CLÉS

LES CONTRATS DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈRES

Contrat de 6 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018
Délégataire : OGF

CHAMBRES FUNÉRAIRES

- **Nanterre** : contrat entré en vigueur le 4 octobre 2007
Délégataire OGF
1 505 admissions en 2017
- **Montreuil** : contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008
Délégataire : OGF
792 admissions en 2017

CRÉMATORIUMS

- **Montfermeil**
Ouvert en 1998.
Délégataire : OGF.
1 312 crémations en 2017
- **Mont-Valérien à Nanterre**
Ouvert en 1999. Délégataire : OGF
1825 crémations en 2017
- **Val-de-Bièvre à Arcueil**
Ouvert en 2002. Délégataire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F)
1372 crémations en 2017
- **Parc à Clamart**
Ouvert en 2007
Délégataire : OGF
1625 crémations en 2017
- **Champigny-sur-Marne**
Ouvert en 2007
Délégataire : SEM Services funéraires de la ville de Paris.
1391 crémations en 2017

LA CENTRALE D'ACHAT

49 collectivités adhérentes ou en cours d'adhésion à la centrale d'achat

20 marchés leurs sont proposés

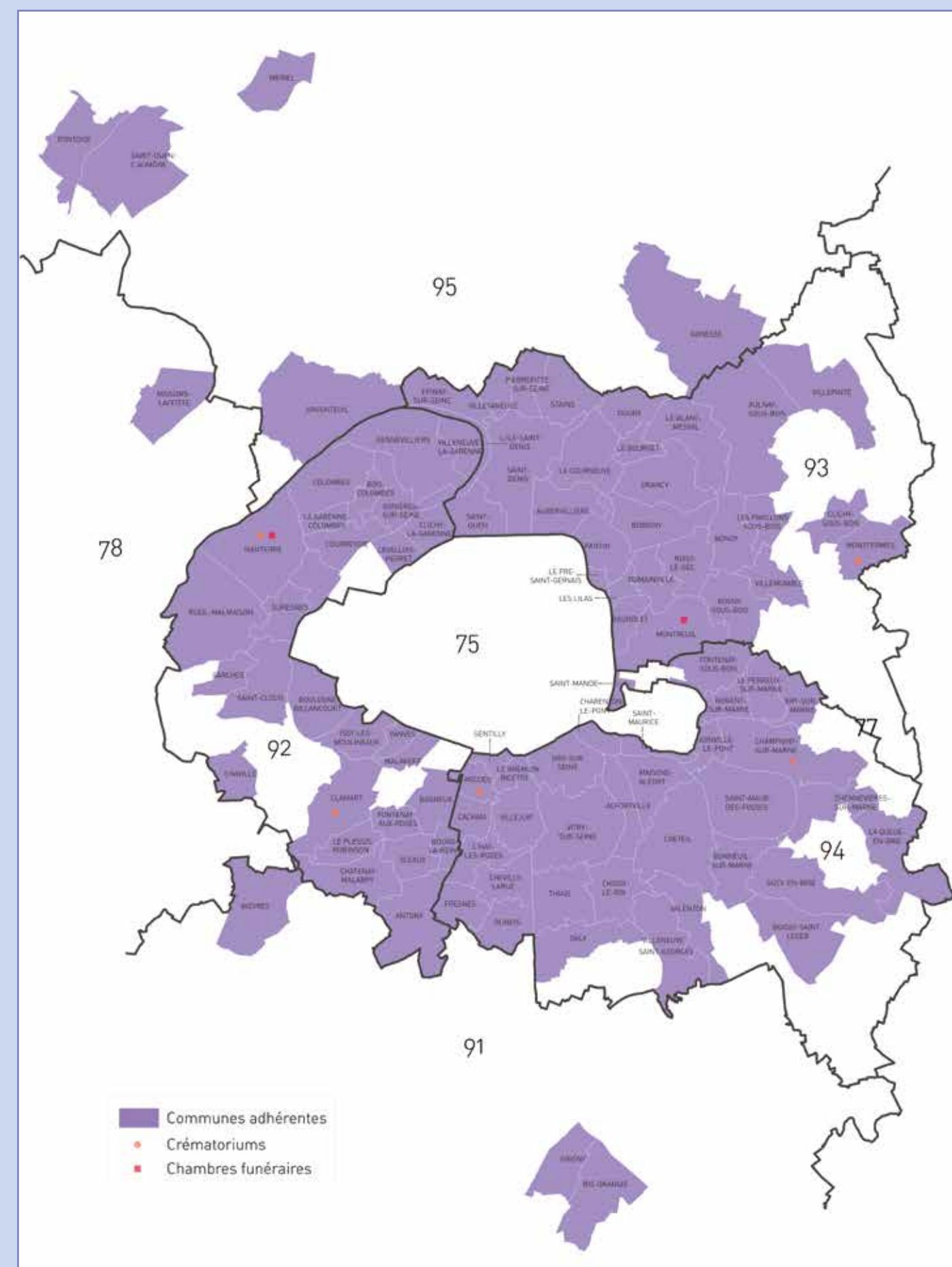
LE SYNDICAT

1905
Date de création du syndicat

100*
collectivités adhérentes
*et 3 collectivités en cours d'adhésion.

Plus de
4 millions
d'habitants

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SIFUREP





PRÉSIDENT
JACQUES KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie,
Président de l'EPT Paris
Ouest La Défense

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

LE BUREAU

Suite aux élections municipales de mars 2014, le Comité syndical du SIFUREP a élu en mai 2014 Jacques KOSSOWSKI Président à l'unanimité. Jacques KOSSOWSKI est Maire de Courbevoie et depuis le 11 janvier 2016, Président de Paris-Ouest la Défense.



1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE
CARINNE JUSTE
Maire de Villetaneuse



2^È VICE-PRÉSIDENT
GUY JOUVENELLE
Conseiller municipal délégué
de Pierrefitte-sur-Seine



3^È VICE-PRÉSIDENTE
SYLVIE BLIN
Maire-adjointe
d'Épinay-sur-Seine



4^È VICE-PRÉSIDENT
HASSAN HMANI
Maire-adjoint de Nanterre



5^È VICE-PRÉSIDENTE
CATHERINE HERVÉ
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



6^È VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN MÉTAIRIE
Premier Maire-adjoint d'Arcueil,
Conseiller départemental



7^È VICE-PRÉSIDENTE
JOSÉPHINE TILQUIN
Conseiller municipal déléguée
auprès du Maire de Suresnes



8^È VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN FAUTRÉ
Maire de Champigny-sur-Marne



9^È VICE-PRÉSIDENT
Jean MILCOS
Conseiller municipal
de Clamart



Laurent GEORGES
directeur du SIFUREP

LES DÉCISIONS

En 2017, le Comité syndical du SIFUREP* s'est réuni à 2 reprises (les 29 juin et 29 novembre 2017) et a adopté **43 délibérations**. Le Bureau s'est réuni 4 fois.

Le syndicat a conclu **12 marchés dont 9 pour la centrale d'achat**.

* Retrouvez en pages 34-35 la composition du Comité syndical.

LA VOIX DES USAGERS VIA LA CCSPL

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) permet la participation des associations d'usagers. Elle est chargée d'examiner le rapport du SIFUREP et les rapports des délégataires de service public ainsi que les cocontractants de contrats de partenariat. Par ailleurs, elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le lancement de la procédure.

Les associations membres de la commission sont : Vivre son deuil Ile-de-France, Association nationale crématisiste, Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), Association Familles de France, Association UFC QUE CHOISIR Ile-de-France, Association Force Ouvrière des Consommateurs.

Au cours de l'année 2017, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 23 juin, d'une part pour donner un avis préalable au lancement de la concession portant délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres, et d'autre part pour examiner les rapports d'activité des délégataires en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Elle est coprésidée par :
Hassan HMANI, Vice-président,
Christian MÉTAIRIE, Vice-président,
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente.

En sont membres :
Gérard BORDES,
délégué de la commune de Dugny,
Véronique GAUTHIER,
déléguée de la commune de Ris-Orangis,
Émilie LACAZE,
déléguée de Villeneuve-la-Garenne,
Anne-Laure LEBRETON, déléguée de la
commune de Puteaux,
Isabelle LEVEQUE,
déléguée de la commune de Bobigny,
Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-
Marne.

Elle s'est réunie une fois, le 23 juin 2017,
à l'occasion de la nouvelle édition
du Guide des obsèques.

LA COMMISSION « CIMETIÈRES »

Elle est coprésidée par :
Guy JOUVENELLE, Vice-président,
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente.

En sont membres :
Sabrina ASSAYAG,
déléguée de la commune des Pavillons-
sous-Bois,
Patrice CALSAT,
délégué de la commune de Romainville,
Jacques CRESPIN,
délégué de la commune d'Alfortville,
Gilles CHAUMERLIAC,
délégué de la commune de Bois-Colombes,
Gilles DEBROSSE,
délégué de la commune de Châtenay-Malabry,
Christine HELARY-OLIVIER,
déléguée de la commune d'Issy-les-Moulineaux
Moulineaux Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne,
Olivier MATHIS,
délégué de la commune de Stains,
Jean MILCOS,
délégué de la commune de Clamart,
Séverine PETER,
déléguée de la commune d'Ivry-sur-Seine,
Sylvie RAMOND,
déléguée de la commune de Levallois-Perret.



L'ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2017

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES



EN 2017, **603 000 PERSONNES** SONT DÉCÉDÉES EN FRANCE, SOIT 9 000 DE PLUS QU'EN 2016.

Le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de plus forte mortalité. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2016 a accru le taux de mortalité des personnes âgées.



EN ÎLE-DE-FRANCE, **80 205 PERSONNES** SONT DÉCÉDÉES EN 2017, SOIT UNE AUGMENTATION DE 1 % PAR RAPPORT À 2016.

DE NOUVELLES ADHÉSIONS

L'extension du territoire d'intervention du SIFUREP se poursuit : Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Chaville, Clichy-sous-Bois, Gonesse, Pontoise, Saint-Mandé, Saint-Maurice, l'Établissement public Vallée Sud-Grand Paris (Communes de Châtillon et Montrouge) ont rejoint le SIFUREP qui regroupe prochainement 103 adhérents.

10^E COLLOQUE

Consacré à « la place de la mort dans la ville et la vie » le colloque annuel du Sifurep s'est tenu le 5 octobre 2017 et a rassemblé plus d'une centaine de participants.

Cette édition 2017 a permis de s'interroger sur la gestion des lieux et des rituels funéraires dans nos villes. Depuis la création des cimetières modernes au XIX^e siècle, se pose la question de l'évolution de la mortalité et de la place à réserver aux morts. Le XXI^e siècle ne déroge pas à la règle.

Attentats, pandémie grippale, accidents... La gestion des décès massifs est devenue une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. **Marien PIROT**, chargé de mission planification et gestion de crise au Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité de la Préfecture de Paris, a présenté le travail mené dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pour organiser la gestion des décès en nombre et anticiper des événements inattendus.

Ces décès massifs survenus lors de catastrophes invitent à s'interroger sur la place donnée aux morts dans notre société, a rappelé **Jacques KOSSOWSKI**, le président du SIFUREP. **Régis BERTRAND**, professeur émérite d'Histoire moderne à l'université d'Aix-Marseille, a fait un point sur les lieux de recueillement et de souvenirs conçus par nos sociétés depuis le XVIII^e siècle.

Magali MOLINIE, psychologue clinicienne, enseignante à l'université Paris 8 Saint-Denis, a apporté un autre élément de réponse en questionnant les rapports que nous entretenons avec nos défunts dans nos sociétés contemporaines. Elle a notamment insisté sur la nécessité pour une société de « panser ses plaies ». Ce colloque, désormais bien identifié par la presse, a donné lieu à plusieurs articles : Le Journal du Grand Paris du 16 octobre 2017, Les Échos en date du 25 octobre 2017 et dans le numéro 135 de novembre 2017 de la revue Résonance Funéraire.

Un compte rendu vidéo du colloque est accessible sur le site internet du SIFUREP.

L'édition 2018 est programmée le mardi 9 octobre.



LES TEMPS DE MÉMOIRE DES CRÉMATORIUMS

Les cérémonies des temps de mémoire ont eu lieu dans quatre des crématoriums du SIFUREP, à Arcueil, Champigny, Clamart, Nanterre et au crématorium des Joncherolles à Villetaneuse. La cérémonie du crématorium de Montfermeil n'a pu avoir lieu en raison des travaux en cours. Chacune de ces cérémonies rassemble près d'une centaine de personnes.

ÉDITION DU NOUVEAU GUIDE DES OBSÈQUES

LE SIFUREP A FAIT PARAÎTRE À L'ÉTÉ 2017 UNE **NOUVELLE ÉDITION** DE SON GUIDE DES OBSÈQUES DESTINÉ À INFORMER LES FAMILLES SUR LES DÉMARCHES À EFFECTUER LORS DU DÉCÈS D'UN PROCHE. Aussi dans cette édition, un effort particulier a été porté au traitement de l'information avec la liste des démarches à engager présentées par ordre chronologique à partir de la survenance du décès, les décisions à prendre et les autorisations à demander, ainsi que des tableaux récapitulatifs. Ce guide est complété d'un encart sur les engagements tarifaires du délégataire OGF.



CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Dans le cadre d'une enquête nationale relative à la gestion des opérations funéraires, conduite par la Cour des Comptes et les chambres régionales des comptes, l'activité du SIFUREP a été observée par la CRC d'Île-de-France au cours de l'année 2017 sur les exercices couvrant 2012 à 2016. Ce rapport a été rendu public à l'issue de sa transmission au Comité de juin 2018. Il a validé la qualité et la conformité de la gestion du syndicat.

LA FORTE VARIATION DES PRIX DES OBSÈQUES

Les tarifs des prestations relatives au service extérieur des pompes funèbres sont libres depuis la fin du monopole communal, en 1993. Plusieurs études d'associations de consommateurs dénoncent les abus de certains opérateurs. La dernière en date, celle de l'association Familles Rurales réalisée en 2017, estime que 60 % des devis ne sont pas conformes à la réglementation. Cette analyse rejoint l'enquête réalisée par UFC que choisir en 2014, qui concluait que seuls 20 % des devis relevés dans le cadre d'une enquête mystère étaient conformes. Il est donc important pour les personnes endeuillées, de bien se renseigner sur leurs droits et les obligations des opérateurs de pompes funèbres. Le SIFUREP, avec ses adhérents, travaille à cette sensibilisation qui doit être relayée auprès des citoyens, notamment au travers de l'édition du « guide des obsèques », récemment refondu.



ACCOMPAGNER LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL ET LES FAMILLES

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COMMUNES

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public. Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

ENQUÊTE SUR LES TARIFS DES CIMETIÈRES

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

➔ **LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FUNÉRAIRE 2017 SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR L'ESPACE ADHÉRENT DU SIFUREP (RUBRIQUE CIMETIÈRES) ACCESSIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DU SYNDICAT : WWW.SIFUREP.COM**



DES INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ?

• **Informez les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Ce contrat permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.

• **Remettez aux familles le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi choisir plus aisément une entreprise funéraire.

• **En cas de décès d'un enfant de moins de 1 an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil) si un certificat de décès a été établi.

• **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, à hauteur de 50 %, par le concessionnaire des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

• **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charges par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation délivrée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) après contrôle des ressources du défunt.





LE GUIDE DES OBSÈQUES : DEMANDEZ-LE

Le Guide des Obsèques, réédité en 2017 par le SIFUREP, est un document qui a pour objectif d'aider les communes adhérentes, et plus particulièrement les services d'état civil, à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et des cimetières des communes adhérentes. Il doit être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux.

Il est accompagné d'un guide tarifaire sur le prix des prestations qui doivent être proposés aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP.



VOUS POUVEZ RETROUVER
**LA DERNIÈRE ÉDITION
DU GUIDE DES OBSÈQUES**
SUR LE SITE INTERNET
DU SYNDICAT :
WWW.SIFUREP.COM,
RUBRIQUE GUIDE DES OBSÈQUES.



QUE FAIRE SI LA FAMILLE EXPRIME LE DÉSIR DE PROCÉDER À UNE CRÉMATION ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place.

La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective 3 mois gratuitement.



À SAVOIR

**SUR LE TERRITOIRE DES
COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
AU SIFUREP, LES FAMILLES
BÉNÉFICIENT DE TARIFS
PRÉFÉRENTIELS DANS LES
CRÉMATORIALS DE NANTERRE
ET MONTFERMEIL.**

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.



LA COMPÉTENCE « CIMETIÈRES »

UNE POSSIBILITÉ POUR AIDER LES COMMUNES DANS LEUR GESTION ET VALORISATION DE CE PATRIMOINE

La compétence «Cimetière» concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP. En cas de transfert d'un ou plusieurs cimetières, le SIFUREP se substitue à la collectivité.

Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'aggloméra-

tion peuvent également choisir de transférer leur compétence «cimetière» au syndicat.

La contribution annuelle de la collectivité qui transfère sa compétence «cimetière» au SIFUREP se calcule en fonction de 4 critères :

- les coûts d'administration du cimetière et de la gestion des concessions funéraires, calculés en fonction de la surface totale du cimetière ;
- l'entretien du patrimoine bâti calculé en fonction de la surface du bâti par m² de SHON ;
- l'entretien des espaces verts calculé en fonction de la surface des espaces verts par m² ;
- l'entretien de la voirie, allées, espaces publics calculé en fonction de la surface de voirie par m².

Les investissements sont établis en accord avec la commune et donnent lieu à un accord spécifique en fonction de la nature du programme et des modes de financements retenus.

Confier la gestion
de son cimetière commune
au SIFUREP - comme l'a fait
la ville de Villetaneuse
pour son cimetière communal -
c'est bénéficier d'une expertise
dans le domaine très spécifique
qu'est le funéraire tout en gardant
la maîtrise de cet équipement
public de proximité.



UN EXEMPLE DE PARTENARIAT : LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES



Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ). Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du cimetière. Ce cimetière des Joncherolles est, avec les cimetières du Parc à Clamart, et de la Fontaine Saint-Martin, à Valenton, l'un des trois grands cimetières intercommunaux conçu par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983). Il est aussi l'un des grands cimetières paysagers de la région parisienne et le premier à avoir été équipé, après le Père-Lachaise, d'un crématorium. Aussi, une démarche environnementale a été mise en place pour supprimer l'utilisation de

produits chimiques pour l'entretien du site. Le cimetière s'est doté d'un plan de désherbage avec des méthodes alternatives (manuelles, thermiques ou mécaniques). Un rucher composé de 5 ruches a été installé.

De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé. En 2015, le jardin du souvenir a été rénové pour répondre au mieux aux attentes des familles en matière d'espaces de dispersion.

Et enfin, ce cimetière bénéficie d'un important programme de valorisation de son patrimoine avec des travaux pluriannuels de rénovation du bâti, accompagné d'un guide patrimonial et d'une nouvelle signalétique pour faire reconnaître le caractère remarquable de ce patrimoine architectural du XX^e siècle.



LA CENTRALE D'ACHAT : SIMPLIFIER LA GESTION ET MAÎTRISER LES BUDGETS



Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé, en 2012, une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

8 RAISONS D'ADHÉRER À LA CENTRALE D'ACHAT

Adhérer à la centrale d'achat permet à la collectivité de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- d'une offre à la carte grâce à une diversité de marchés que vous pouvez solliciter selon vos besoins ;
- d'une intervention technique confiée à des professionnels du secteur (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- de services d'information, de veille et d'accompagnement ;

- d'un traitement «grands comptes» adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit votre structure ou votre taille) ;
- de marchés clés-en-main qui vous permettent de vous concentrer sur vos projets ;
- d'une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique SIFUREP et d'un partage d'expériences entre adhérents.

MATINÉE D'ÉCHANGES ENTRE ADHÉRENTS

Une fois par an, le SIFUREP propose une matinée dédiée à l'actualité de sa centrale d'achat pour présenter les nouveaux marchés, identifier de potentiels nouveaux besoins et partager les expériences avec les utilisateurs. En 2017, cette matinée a eu lieu en septembre. Pour 2018, elle est programmée le 13 novembre.

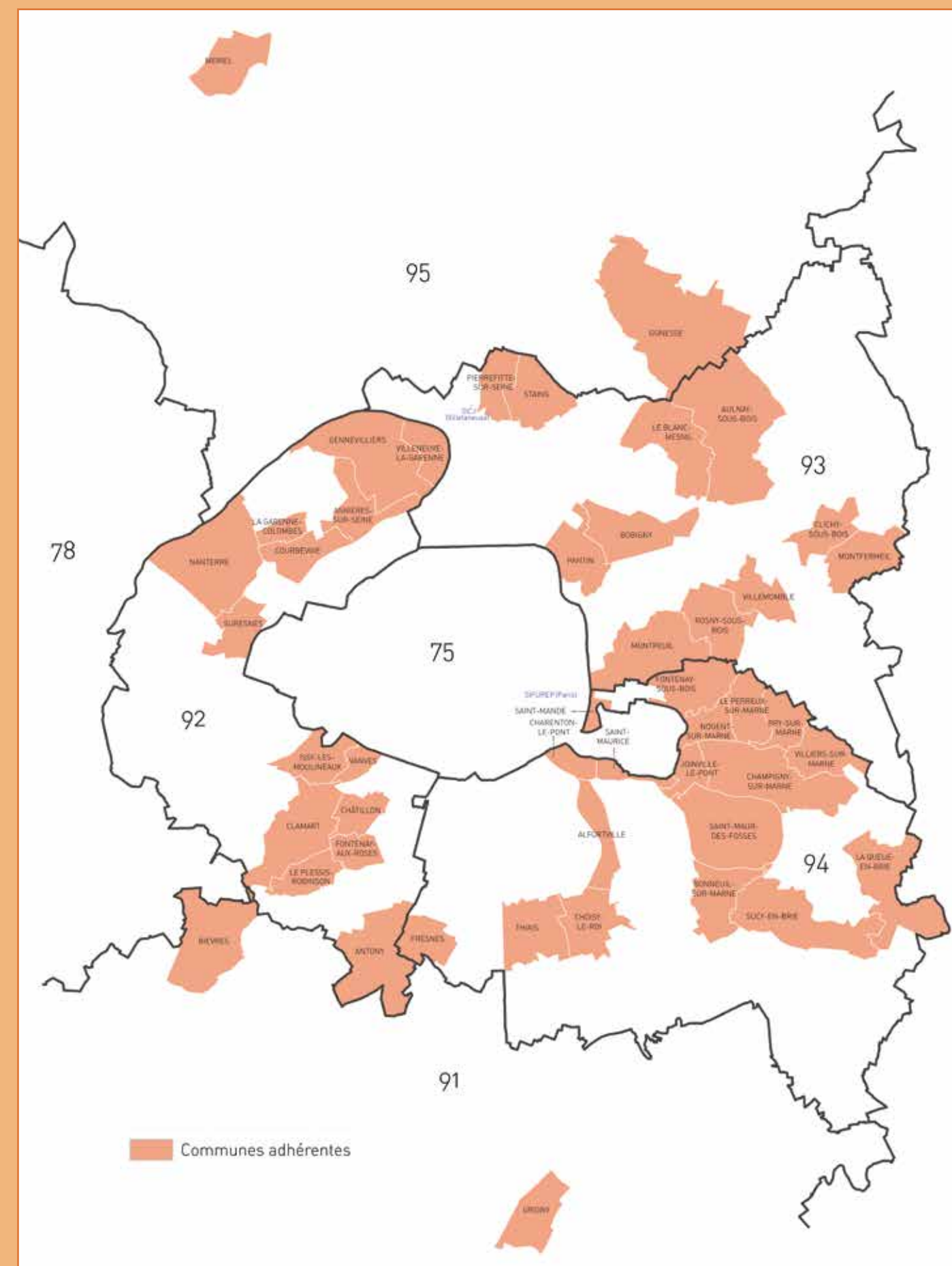
UN FORT DÉVELOPPEMENT

• **49 communes adhérentes : 9 nouvelles collectivités en seulement 1 an soit une augmentation de 22 % du nombre d'adhérents.**

• **20 marchés pour répondre à un large éventail de besoins :**

- Nettoyage et entretien des cimetières ;
- Gestion des espaces verts ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cimetières ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine ;
- Reprise et mise en œuvre d'un logiciel cimetière ;
- Assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières ;
- Assistance relative à l'élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
- Reprises administratives de sépultures (échues et abandonnées).

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA CENTRALE D'ACHAT



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES (SEPF)

LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.

En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres sur le territoire du SIFUREP, et dans le cadre de sa mission, PFG* ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

LE CONTRÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle, pour le compte des collectivités adhérentes, la qualité des services et négocie les tarifs d'obsèques pour garantir aux familles une transparence totale et un service public funéraire de qualité. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, notamment, la continuité du service et l'égalité de traitement pour tous les administrés, et il veille à la protection des intérêts des familles.

LA MISSION DU DÉLÉGATAIRE OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée pour une durée de 6 ans à la société OGF (marque commerciale PFG – Pompes Funèbres Générales), à compter du 1er janvier 2013 et donc jusqu'au 31 décembre 2018.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce pendant toute la durée de la délégation.

➔ **PFG PEUT ÊTRE SOLlicitÉ 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 POUR PROCÉDER À TOUT ENLÈVEMENT DES CORPS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AU TRANSPORT EN CHAMBRE FUNÉRAIRE.**

* PFG : Pompes Funèbres Générales, nom commercial d'OGF.



LES CONDITIONS DU SERVICE CONTRACTUEL

LE CONTRAT S'APPLIQUE POUR LES DÉFUNTS QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS CUMULATIVES SUIVANTES :

- LE DÉFUNT EST DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE D'UNE COMMUNE DU SIFUREP ;
- LE DÉFUNT EST DÉCÉDÉ SUR LE TERRITOIRE D'UNE DES COMMUNES DU SIFUREP OU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS ;
- LA MISE EN BIÈRE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE SUR LE TERRITOIRE DU SIFUREP OU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS ;
- LA CÉRÉMONIE, L'INHUMATION OU LA CRÉMATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES SUR LE TERRITOIRE DU SIFUREP.

LES AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

• **Une grille complète de tarifs** valables sur le territoire du SIFUREP : **prix inférieurs de 6 %** en moyenne par rapport au tarif général d'OGF.

• **Un engagement tarifaire : un service d'obsèques négocié** qui permet de proposer aux familles un service complet de prestations. Ce service distingue inhumation et crémation :

- Tarif « inhumation » : 1918 € TTC
- Tarif « crémation » : 1515 € TTC

Ceci permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- les porteurs au convoi ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie ;
- le cercueil ;
- le capiton ;
- l'emblème.

• **Des conditions particulières pour les obsèques d'enfants** avec : la **gratuité des obsèques** (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi) **pour les enfants de moins d'un an**. Et la **prise en charge à 50 %** des frais d'obsèques **pour les enfants de moins de 16 ans** (sur les mêmes prestations).

• **La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes**, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le SIFUREP a négocié pour le compte des adhérents, des tarifs et des services dans un souci d'accès à un service de qualité à coûts maîtrisés.



L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Le périmètre d'application du contrat s'est étendu en 2017 avec les nouvelles adhésions d'Argenteuil, d'Aulnay-sous-Bois, de Boissy-Saint-Léger, Chaville, Clichy-sous-Bois, Gonesse, Pontoise, Saint-Mandé, Saint-Maurice, de l'Etablissement public Vallée Sud-Grand Paris (Communes de Châtillon et Montrouge).

OGF a procédé à 4 727 obsèques en 2017 ce qui représente une augmentation de 8,9 % par rapport à 2016.

Ces **4 727 obsèques** se répartissent comme suit :

- **3 260 obsèques pour lesquels le tarif général SIFUREP a été appliqué.** Les familles ont pu choisir librement les prestations qu'elles commandaient.
- **832 obsèques au tarif forfaitaire SIFUREP** (également appelé « engagement » ou « service contractuel »). Dans ce cas, les familles bénéficient d'obsèques complètes dont les prestations sont fixées dans le cadre du contrat.
- **296 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes** et dont les frais sont pris en charge par OGF, contre 234 en 2016
- **339 obsèques d'enfants de moins de 1 an**, contre 217 en 2016
- **21 obsèques d'enfants de 1 à 16 ans**, comme en 2016.



ÉVALUATION DU SERVICE RENDU

Le délégataire évalue la qualité de service rendu à partir de questionnaires envoyés systématiquement aux familles. Au niveau national, le taux de retour est stabilisé à 40 % depuis 2 ans. L'indice national du délégataire a diminué de 112 points en 2017, pour s'établir à 7721. Pour le territoire du SIFUREP, tous les indices sont en progression sensible, mais dans des proportions variées en fonction des secteurs géographiques.

La région Île-de-France comprend six secteurs, dont quatre ont progressé sur l'année 2017.

Évaluation de la qualité du service rendu à partir des enquêtes réalisées par OGF

	À fin décembre 2015	À fin décembre 2016	À fin décembre 2017	Variation 2016/2017
Essonne	5044	5874	6195	+ 5 %
Val-de-seine Ouest	5673	6311	7484	+ 19 %
Hauts-de-seine	5384	5727	7116	+ 24 %
Seine-Saint-Denis	4490	5182	4595	- 11 %
Val de Marne	3 557	6420	6860	+ 7 %
Versailles (agence de Chaville)	8093	7303	7171	- 2 %

OGF ÎLE-DE-FRANCE CERTIFIÉ PAR L'ORGANISME SGS

Depuis 2013, OGF a mis en place une démarche de contrôle interne sous forme de visites mystère.

Ces visites contribuent à mesurer la qualité de l'accueil, de la prestation et du service rendu. Elles sont réalisées, chaque année, par SGS-ICS, selon un périmètre qui évolue tous les ans.

En 2017, 229 agences ont été auditées sur l'ensemble du territoire français, dont 3 % en Île de France et sur une seule agence implantée sur une commune adhérente au SIFUREP : PFG Argenteuil



LES VISITES MYSTÈRES DU SIFUREP



Dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public (DSP) relative au service extérieur des pompes funèbres (SEPF), le SIFUREP exerce le contrôle de son délégataire (OGF) via des enquêtes mystères réalisées dans les agences PFG par l'institut BVA pour le compte du syndicat.

Pour rappel, les deux premières vagues (2014 et 2015) d'enquêtes clients mystère avaient permis de relever des insuffisances du service rendu et d'encourager le délégataire OGF à s'améliorer.

Une troisième vague d'enquêtes a été organisée avec 74 visites dans des agences PFG des villes adhérentes au SIFUREP, en avril-mai 2017 puis en septembre 2017, afin de contrôler la progression de la qualité de l'accueil et de l'application des nouveaux engagements tarifaires relatifs à l'inhumation et à la crémation.

Le rapport indique que la qualité de service a progressé grâce à une offre mieux présentée physiquement dans les agences. Le respect des procédures, lui, se maintient.

Deux points forts sont à retenir : l'évolution très positive du point de contrôle « environnement matériel » et le score élevé du critère « empathie » considéré comme une bonne qualité de service rendu à l'utilisateur.

Un point reste à améliorer : le respect des procédures qui doit conduire à la proposition systématique de l'offre SIFUREP en cas d'éligibilité du client.

Une 4^e vague d'enquête sera planifiée avant la fin de l'année 2018 pour suivre la mise en œuvre des recommandations par OGF.



LES CRÉMATORIUMS : 5 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES FAMILLES



LE RÔLE DU SIFUREP

Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié cinq contrats de délégation de service public pour répondre aux besoins des familles en équipements de proximité : Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et de Montfermeil.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP établit le cahier des charges, c'est-à-dire le contenu et les conditions d'exécution du service, négocie et fixe les tarifs et a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (contrôle de l'application des tarifs, du respect des obligations du délégataire et de la qualité de service...). Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.

CHIFFRES CLÉS 2017 DES CRÉMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE

17
crématoriums
dont 5 gérés par
le SIFUREP

24 450
crémations*
réalisées, soit 3,6%
de plus par
rapport à 2016

7 525
crémations
réalisées dans
les équipements
du SIFUREP

* Ce total des crémations en Île-de-France représente environ 30,5% des décès. Ce taux reste en retrait par rapport à celui constaté au niveau national, qui est estimé à 36,61%.

LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DES DÉLÉGATAIRES

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concessions ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil ;
- la société G2F pour le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil ;
- la Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires ont pour principale mission de construire et d'exploiter ces équipements mais aussi de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP, doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

TEMPS DE MÉMOIRE : UN HOMMAGE RENDU AUX DÉFUNTS

Dans les crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces temps de mémoire ou journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation. Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.

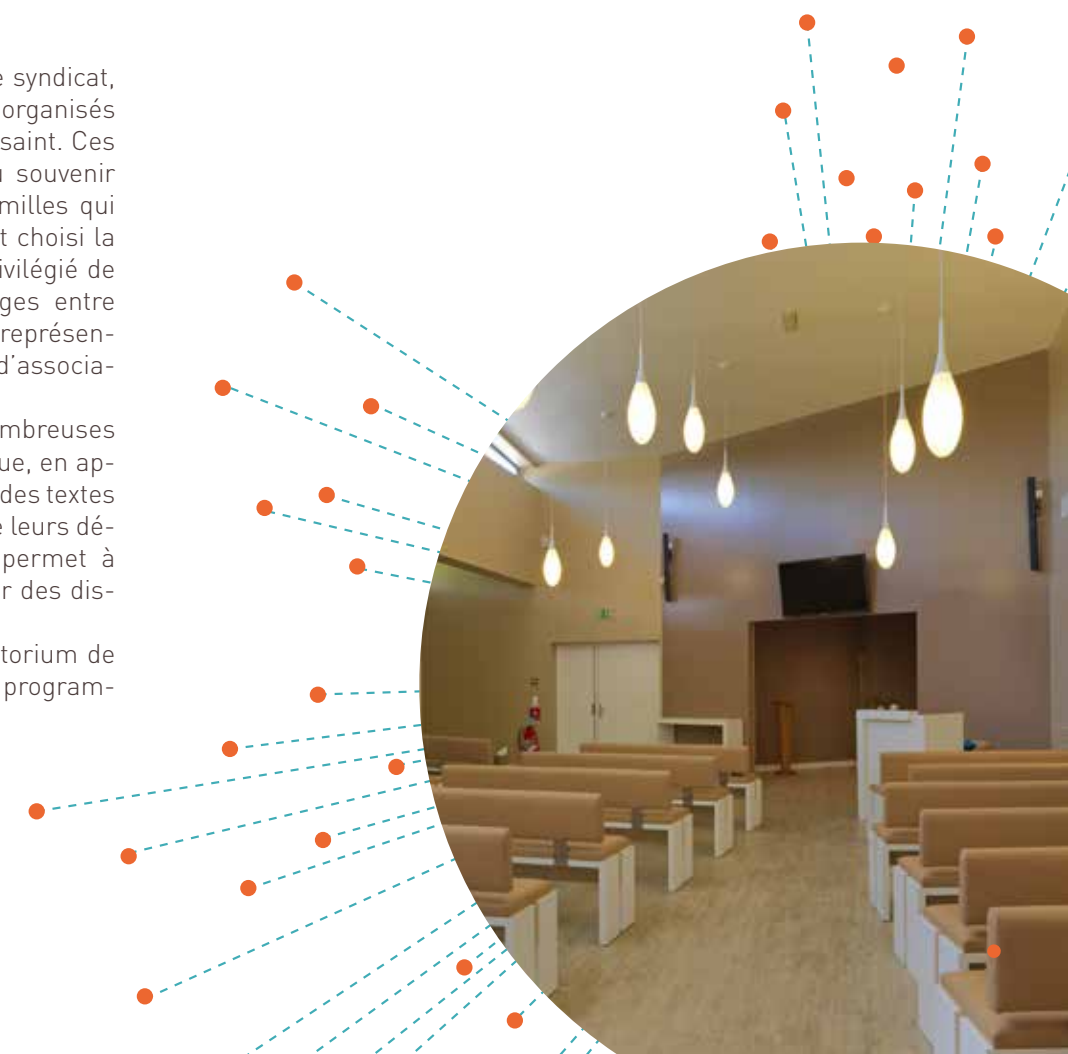
Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant les noms de leurs défunts. Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

À noter que la cérémonie du crématorium de Montfermeil n'est pour l'instant plus programmée en raison des travaux en cours.



LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU

Aux crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposées et exécutées lors de la crémation. Afin de s'assurer du respect continu des engagements qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F. À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014 garantissant un niveau de qualité optimal dans l'accueil et le déroulement du dernier hommage.





CRÉMATORIUM DU MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999. D'important travaux d'investissement avaient été réalisés en 2014 pour une mise aux normes et des agrandissements. Il n'y a pas eu d'intervention en 2017.

CHIFFRES CLÉS

4 personnes
à temps
complet

Composition
de l'équipe
du crématorium

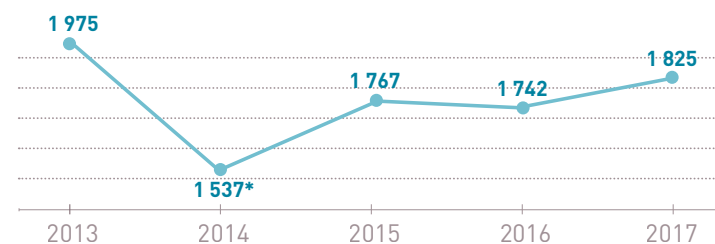
Tarif de
crémation
en 2017
528,12 €

Soit une baisse
de -2,42 % par
rapport à 2016,
conformément
à la formule
d'actualisation
prévue au contrat.

Total des
recettes
886 884 €

Résultat net
149 552 €

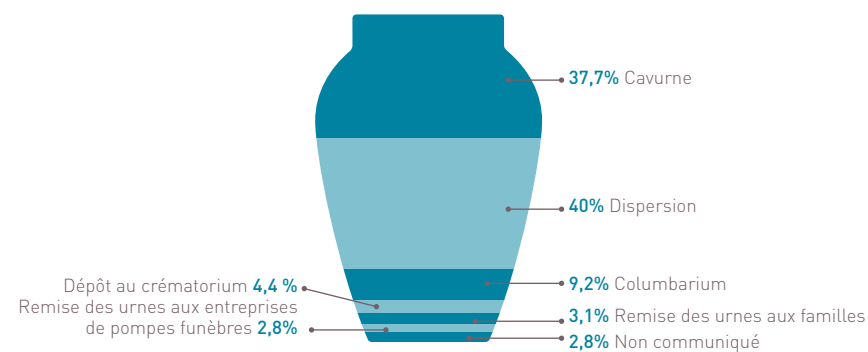
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2013



Le nombre de crémation s'élève à 1 825 pour l'année 2017, soit une augmentation de 5% par rapport à 2016, à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité et à la hausse des volontés de crémation.

* La baisse de l'activité en 2014 est due aux travaux réalisés cette année là.

LE DEVENIR DES CENDRES



➔ **POUR PLUS D'INFORMATIONS**
sur le crématorium
de Nanterre, vous pouvez
consulter le site Internet :
crematorium-nanterre.fr

CRÉMATORIUM DU VAL DE BIÈVRE À ARCUEIL

La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000. Cet équipement est ouvert depuis 2002. En 2017 il n'y a pas eu d'intervention marquante sur cet équipement.

CHIFFRES CLÉS

4 personnes
à temps
complet
3 à temps
partiel

Composition
de l'équipe
du crématorium

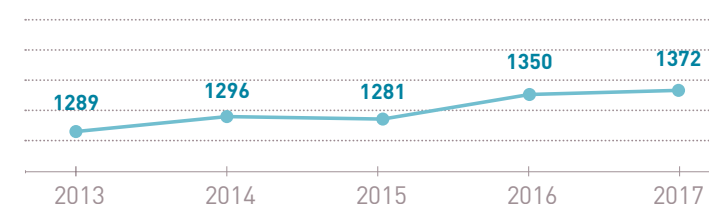
Tarif de
crémation
en 2017
606,83 €

Soit une diminution
de -2,03 %
par rapport à 2016,
conformément
à la formule
d'actualisation
prévue au contrat.

Total des
recettes
716 043 €

Résultat net
129 270 €

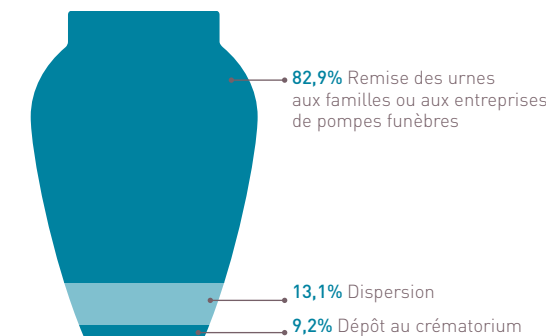
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2013



Le nombre de crémation s'élève à 1 372 pour l'année 2017, soit une augmentation de 2% par rapport à 2016, à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité et à la hausse des volontés de crémation.

* La baisse de l'activité en 2014 est due aux travaux réalisés cette année là.

LE DEVENIR DES CENDRES



➔ **POUR PLUS D'INFORMATIONS**
sur le crématorium
d'Arcueil, vous pouvez
consulter le site Internet :
crematorium-arcueil.fr



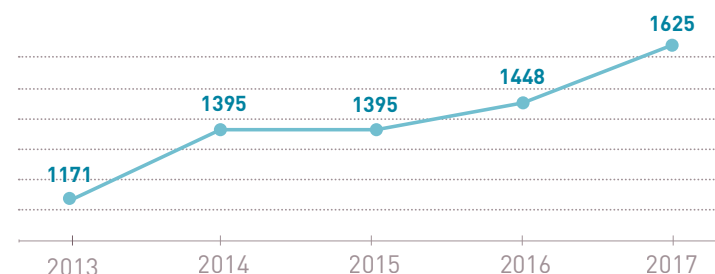


CRÉMATORIUM DU PARC À CLAMART

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1er février 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Il est situé à l'entrée du cimetière inter-communal du Parc à Clamart, œuvre de l'architecte Robert Auzelle et inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

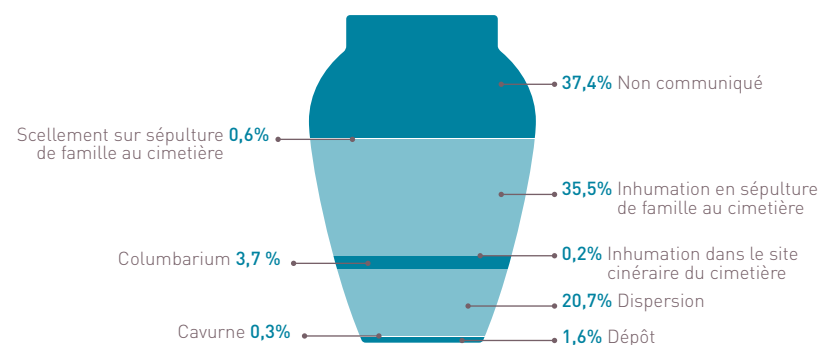
En 2017 l'équipement n'a pas connu de travaux de rénovation, mais deux visites de maintenance et un rebriquage totale de l'équipement de crémation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2013



Le nombre de crémation s'élève à 1 625 pour l'année 2017, soit une augmentation de 12,22 % par rapport à 2016, à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité, à la hausse des volontés de crémation et au renforcement de l'accueil de l'équipement.

LE DEVENIR DES CENDRES



CHIFFRES CLÉS

3 personnes à temps complet
2 à temps partiel

Composition de l'équipe du crématorium

Tarif de crémation en 2017
628,42 €

Soit une baisse de -1,86 % par rapport à 2016, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat

Total des recettes
873 978 €

Résultat net
233 457 €

➔ **POUR PLUS D'INFORMATIONS** sur le crématorium de Clamart, vous pouvez consulter le site Internet : crematorium-clamart.fr

CRÉMATORIUM DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne. La convention de concession est entrée en vigueur le 1er octobre 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

CHIFFRES CLÉS

4 personnes à temps complet

Composition de l'équipe du crématorium

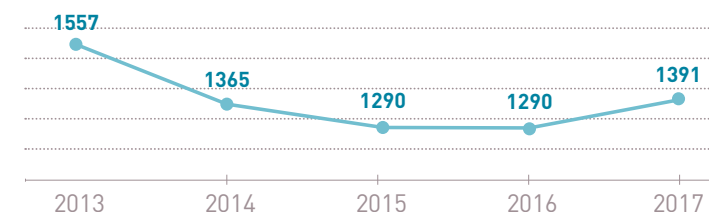
Tarif de crémation en 2017
762 €

Soit une augmentation de +0,93 % par rapport à 2016, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Total des recettes
974 766 €

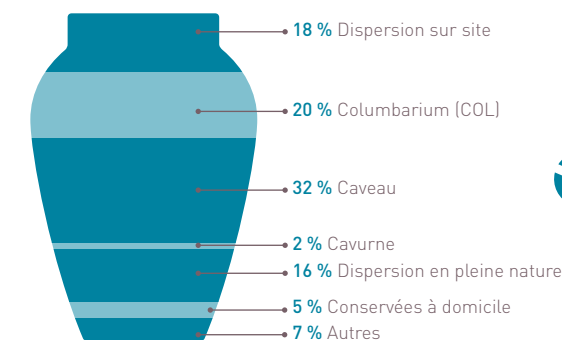
Résultat net
98 233 €

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2013



Le nombre de crémation s'élève à 1 391 pour l'année 2017, soit une augmentation de 8% par rapport à 2016. Une hausse de l'activité malgré un contexte hautement concurrentiel à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité, à la hausse des volontés de crémation et grâce aux efforts de marketing et de communication.

LE DEVENIR DES CENDRES



➔ **POUR PLUS D'INFORMATIONS** sur le crématorium de Champigny-sur-Marne, vous pouvez consulter le site Internet : crematorium-champigny.fr



CRÉMATORIUM DE MONTFERMEIL



CHIFFRES CLÉS

4 personnes
à temps
complet

Composition
de l'équipe
du crématorium

Tarif de
crémation
en 2017
509,89 €

Soit une diminution
de - 0,94 %
par rapport à 2016,
conformément
à la formule
d'actualisation
prévue au contrat

Total des
recettes
601 718 €

Résultat net
114 875 €

Suite à l'adhésion de la commune de Montfermeil au SIFUREP en 2015, le Syndicat a repris en gestion la délégation de service public du crématorium de Montfermeil.

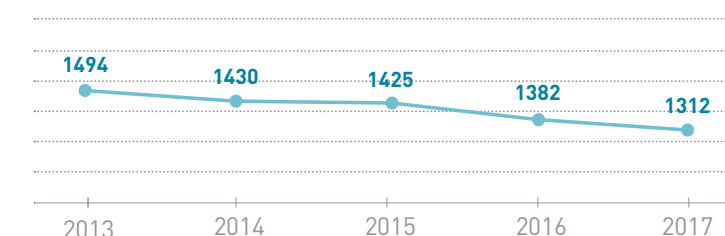
Ce crématorium est géré par OGF en vertu d'une délégation de service public dont le contrat a pris fin le 4 février 2018. Afin de préparer le renouvellement de la délégation de service public, un avenant a été approuvé par le comité syndical du 11 juin 2015. Dans ce cadre, il a notamment été prévu le déplacement du site cinéraire du crématorium de Montfermeil, suite à d'importants travaux : création d'un bureau d'accueil, de salles de cérémonie, de locaux pour le personnel et mise en conformité de la filtration du crématorium avec la réglementation. OGF a été désigné comme délégataire de la convention de délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du crématorium, avec plusieurs phases, entre 2016 et 2019, afin d'assurer la continuité du service public.

Une première tranche de travaux a été réalisée, à savoir : la création de nouveaux puits de dispersion dans 3 des chambres de verdure, le déplacement et la réinstallation dans les nouvelles chambres de verdure de l'ensemble des sépultures (les colonnes de la mémoire, arche du souvenir, livre de la mémoire...), le déplacement des cendres dans les nouveaux puits de dispersion, le dallage en pierre, la plantation des pelouses et des haies de charmilles. Depuis le 1er mars 2017, la dispersion des cendres a lieu dans le nouveau jardin du souvenir.

Concernant la rénovation du crématorium les travaux ont débuté par la mise aux normes de la filtration du crématorium avec l'installation des fours n°1 et n°2 aux normes. Ils sont désormais opérationnels.

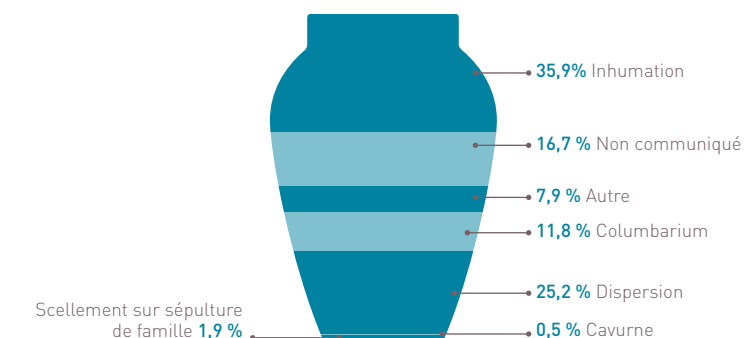
Enfin, les travaux d'extension, de réaménagement des espaces extérieurs et de la galerie de liaison entre le crématorium et la maison funéraire doivent finir au printemps 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2013



Le nombre de crémation s'élève à 1 312 pour l'année 2017, soit une baisse de 5 % par rapport à 2016 qui s'explique par les travaux qui ont nécessité une réduction temporaire de l'activité et par le report sur d'autres équipements voisins, comme les crématoriums de Saint-Souplets et Mareuil-les-Meaux.

LE DEVENIR DES CENDRES



POUR PLUS D'INFORMATIONS
sur le crématorium
de Montfermeil, vous pouvez
consulter le site Internet :
crematorium-montfermeil.fr

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Une chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

LE RÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil et de Nanterre auprès du délégataire OGF pour le compte des collectivités adhérentes. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

LE DÉLÉGATAIRE AU SERVICE DES USAGERS

Le délégataire assure auprès des usagers :

- l'admission et la conservation des corps et des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ces services peuvent être complétés, à la demande des familles, par les prestations suivantes :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire,
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.

 **AU TOTAL, LES 2 CHAMBRES FUNÉRAIRES DU SIFUREP ONT TOTALISÉES 2 297 ADMISSIONS**



CHAMBRE FUNÉRAIRE DE NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP c'est à OGF qu'a été confiée l'exploitation et la rénovation de cette chambre funéraire depuis 2007 et pour 22 ans. La rénovation de cet équipement a été achevée en 2009.

Cette chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, 6 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, 4 tables réfrigérantes.

LES CHIFFRES CLÉS

- le nombre d'admissions s'élève à 1 505 pour l'année 2017, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2016.
- Durée moyenne du séjour : 6,15 jours.
- l'équipe est composée de 7 personnes à temps complet et une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : 479,1 k€.
- Résultat net : 26,6 k€, soit + 153%

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE MONTREUIL

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP c'est à OGF qu'a été confiée l'exploitation et la rénovation de cette chambre funéraire depuis 2008 et pour 22 ans. La rénovation de cet équipement a commencé en 2016 et s'est achevée début 2017.

Cette chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, 4 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

LES CHIFFRES CLÉS

- le nombre d'admissions s'élève à 792 pour l'année 2017, soit une hausse de 13% par rapport à l'année 2016.
- Durée moyenne du séjour : 4,7 jours.
- l'équipe est composée de 2 personnes à temps complet et appui des agents du secteur de la Seine-Saint-Denis. Une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : 311,9 k€.
- Résultat net : 9,3 k€



LISTE DES DÉLÉGUÉS

[AU 25 JUILLET 2018]

- Délégués titulaires
- Membres du bureau
- Délégués suppléants

ALFORTVILLE

- CRESPIN Jacques
- MAURIER Christiane - Conseillère municipale

ANTONY

- COTTENCEAU Armelle - Maire-adjointe
- LEMMET Maryse - Conseillère municipale

ARCUEIL

- METAIRIE Christian - Vice-président - Maire
- RANSAY Christiane - Maire-adjointe

ARGENTEUIL

- CLAVEL Benoît - Conseiller municipal
- PERICAT Xavier - Maire-adjoint

ASNIÈRES-SUR-SEINE

- BLEU Jean-Claude - Maire-adjoint
- GUETTE Danielle - Conseillère municipale

AUBERVILLIERS

- PLEE Eric - Conseiller municipal
- VALLY Sophie - Maire-adjointe

AULNAY-SOUS-BOIS

- EL KOURADI Fouad -Maire-adjoint
- RODRIGUES Elisabeth - Maire-adjointe

BAGNEUX

- SEISEN Nadia - Maire-adjointe
- GABIACHE Claire - Conseillère municipale

BAGNOLET

- AKROUR Brahim - Maire-adjoint
- COMBES Hervé - Conseiller municipal

BIÈVRES

- PARENT Paul - Conseiller Municipal
- DAUPHIN Eric - Conseiller Municipal

BOBIGNY

- LEVEQUE Isabelle - Maire-adjointe
- AIROUCHE Kahina - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES

- CHAUMERLIAC Gilles - Maire-adjoint
- VINCENT Henri - Maire-adjoint

BOISSY-SAINT-LÉGER

- NOURY Eveline - Maire-adjointe
- HUBNER Mauricette - Conseiller municipal

BONDY

- VIOIX Michel - Premier Maire-adjoint
- BERNIERES Claudine - Maire-adjointe

BONNEUIL-SUR-MARNE

- MAZARI Mohamed - Conseiller municipal
- ANDRIEU Nathalie - Maire-adjointe

BOULOGNE-BILLANCOURT

- TELLINI Philippe - Maire-adjoint
- CORNET-RICQUEBOURG Emmanuelle - Conseillère municipale

BOURG-LA-REINE

- SCHOELLER Françoise - Maire-adjointe
- BARBAUT Virginie - Conseillère municipale

BRY-SUR-MARNE

- HILDBRAND Jean - Maire-adjoint
- DALLEAU Isabelle - Conseillère Municipale déléguée

CACHAN

- TUPRIE Bernard - Conseiller municipal
- ROBIN Pierre-Yves - Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- LAMBERT Gérard - Maire-adjoint
- COCQ François - Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

- LYET Valérie - Conseillère municipale
- LEHOUT-POSMAntier Chantal - Maire-adjointe

CHÂTENAY-MALABRY

- DEBROSSE Gilles - Conseiller municipal
- PUYFAGES Tatiana - Conseillère municipale

CHAVILLE

- PAILLER François-Marie - Maire-adjoint
- BOUNIOL Jean-Pierre - Conseiller municipal

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- COURTOIS Christine - Maire-adjointe
- STHOREZ Didier - Maire adjoint

CHEVILLY-LARUE

- BLAS Patrick - Maire-adjoint
- RIGAUD Hermine - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI

- ARNAUD Anne-Marie - Conseiller municipal délégué
- MORO Christiane

CLAMART

- MILCOS Jean - Conseiller municipal
- COSCAS Yves - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

- DELACROIX Agnès - Maire-adjointe
- TERRINI Lora - Conseillère municipale

CLICHY-SOUS-BOIS

- TAYEBI Samira - Maire-adjointe
- DEPRINCE Marie-Florence - Maire-adjointe

COLOMBES

- BOLUFER Jean-Paul - Maire-adjoint
- LORRAIN Jean - Conseiller municipal

COURBEVOIE

- KOSSOWSKI Jacques - Président - Maire
- LIMOGÉ Marie-Pierre - Première Maire-adjointe

CRÉTEIL

- PAUTRAT Jean-Pierre
- DUKAN Alain - Premier Maire-adjoint

DRANCY

- DACHVILLE Romain - Maire-adjoint
- COCOZZA Merzouba - Conseillère municipale

DUGNY

- BORDES Gérard - Conseiller municipal
- CLAVEL Michel

ÉPINAY-SUR-SEINE

- BLIN Sylvie - Vice-présidente - Maire-adjointe
- BOURDI Salah-Eddine - Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

- PORCHERON Jean-Claude - Conseiller municipal
- MORIN Michèle-Elizabeth - Conseillère municipale

FONTENAY-SOUS-BOIS

- DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc - Maire-adjoint
- AVOGNON ZONON Clémence - Maire-adjointe

FRESNES

- PERRIGAULT Alain - Maire-adjoint
- ADDA Bent Nebi - Conseillère municipale

GARCHES

- MOREAUX Yves - Maire-adjoint
- SCHWARTZ Patrick - Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

- MERIOT Olivier - Maire-adjoint
- COMELLEc-BADSI Morgane - Conseillère municipale

GENTILLY

- DAUDET Patrick - Premier Maire-adjoint
- BRAND Pascal - Maire-adjoint

GONESSE

- DUBOIS Jean Michel - Conseiller municipal
- CAUMONT Malika - Maire-adjointe

GRIGNY

- RIO Philippe - Maire
- TROADEC Pascal - Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

- HELARY-OLIVIER Christine - Maire-adjointe
- RADENNE Jean-Marc - Conseiller municipal

IVRY-SUR-SEINE

- PETER Séverine - Maire-adjointe déléguée
- LESENS Evelyne - Conseillère municipale

JOINVILLE-LE-PONT

- CHERY Jeannine - Maire-adjointe
- REUSCHLEIN Liliane - Conseillère municipale

LA COURNEUVE

- HOEN Michel - Conseiller municipal
- SAHA Amine - Conseiller Municipal

LA GARENNE-COLOMBES

- GAILLABAUD Geneviève - Maire-adjointe
- AUTAIN Olivier - Conseiller municipal

L'HAY-LES-ROSES

- JEANBRUN Vincent - Maire
- GAVRIL Catherine - Maire-adjointe

L'ÎLE-SAINT-DENIS

- FRANÇOIS Alain - Conseiller municipal
- MARIOTTE Sophie - Conseillère municipale

LA QUEUE-EN-BRIE

- NOVEL Robert - Conseiller municipal
- OUAZZIZ Malika - Maire-adjointe

LE BLANC-MESNIL

- DI CIACCO Antonio - Conseiller municipal
- MEIGNEN Thierry - Maire

LE BOURGET

- ROUE Martine - Maire-adjointe
- GITENAY Marie-Thérèse - Maire-adjointe

LE KREMLIN-BICÊTRE

- POISAT Carole - Maire-adjointe
- BOUCHER Cécile - Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

- CUVILLIER Jean
- COUTURE Eric - Conseiller municipal

LE PLESSIS-ROBINSON

- PELTIER Christiane - Conseillère municipale
- PERRIN Jacques - Premier Maire-adjoint

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

- SADAoui Saïd - Maire-adjoint
- BRISCAN Manuela - Conseillère municipale

LES LILAS

- MESLIN Gérard - Conseiller municipal
- LAGRANGE Christian - Conseiller municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- ASSAYAG Sabrina - Conseillère municipale
- CHOLLET Fabrice - Conseiller municipal

LEVALLOIS-PERRET

- RAMOND Sylvie - Maire-adjointe
- MOISESCOT Philippe - Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT

- HERVE Catherine - Vice-présidente - Conseillère municipale
- CAEDDU Jean-Luc - Maire-adjoint

MAISONS-LAFFITTE

- SALIN Marie-Liesse - Maire-adjointe
- COUTANT Ingrid - Conseillère municipale

MALAKOFF

- KOECHLIN Pierre-François - Conseiller municipal
- LE GUILLou Annick - Conseillère municipale

MÉRIEL

- DELANNOY Jean-Louis - Maire
- LEGRAND Mathieu - Conseiller Municipal

MONTFERMEIL

- LEMOINE Xavier - Maire
- HUART Marie-Claude - Maire-adjointe

MONTREUIL

- VIGNERON Florian - Maire-adjoint
- LE CHEQUER Gaylord - Maire-adjoint

NANTERRE

- HMANI Hassan - Vice-président - Maire-adjoint
- MARCHAL Patrice - Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

- MARTINEAU Pascale - Conseillère municipale
- FOSSÉ Florence - Maire-adjointe

NOISY-LE-SEC

- CORDEAU Laurence - Maire-adjointe
- HAMRANI Karim - Maire-adjoint

ORLY

- FAROUZ Paul - Maire-adjoint
- BESSAMI Dahmane - Conseiller municipal

PANTIN

- BEN KHELIL Kawthar - Maire-adjointe
- AMSTERDAMER David - Conseiller municipal

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- JOUVENELLE Guy - Vice-président Conseiller municipal
- BOSTON Nadine - Maire-adjointe

PUTEAUX

- LEBRETON Anne-Laure - Conseillère municipale
- MADRID Raymonde - Conseillère municipale

RIS-ORANGIS

- LIGIER Michel - Conseiller municipal
- GAUTHIER Véronique - Maire-adjointe

ROMAINVILLE

- CALSAT Patrice - Maire-adjoint
- GALION Ange - Conseiller municipal

ROSNY-SOUS-BOIS

- BAUDONNIÈRE Nathalie - Maire-adjointe
- PINCHON Danielle - Conseillère municipale

RUEIL-MALMAISON

- ROUBY Anne - Maire-adjointe
- GODON Olivier - Conseiller Municipal

RUNGIS

- WILLEM Béatrice - Première Maire-adjointe
- MORELLI Antoine - Maire-adjoint

SAINT-CLOUD

- PORTEIX Nicolas - Conseiller municipal
- ARNAUD Thierry- Maire-adjoint

SAINT-DENIS

- ZIDANE Chérifa - Maire-adjointe
- GODEFROY Bertrand - Conseiller municipal

SAINT-MANDÉ

- WEIL Julien - Maire-adjoint
- CULANG Tiffany - Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

- VISCARDI Jacqueline - Maire-adjointe
- CERCLEY Nicole - Première Maire-adjointe

SAINT-MAURICE

- DAHAN Claudine - Maire-adjointe
- BUDAKCI Michel - Conseiller municipal

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

- BACHELIER-ZUCCHIATTI Brigitte - Maire-adjointe
- MAGRINO Marie-Louise - Conseillère municipale

SAINT-OUEN-L'AUMONE

- MAZAUDIER Roland - Maire-adjoint
- CLAIN Marie-Claude - Conseillère municipale

SCEAUX

- HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne - Conseillère municipale
- ARNOULD Catherine - Conseillère municipale

STAINS

- MATHIS Olivier - Premier Maire-adjoint
- DEFREL Mathieu - Conseiller municipal

SUCY-EN-BRIE

- LIBLIN Elisabeth - Maire-adjointe
- CHAFFAUD Jean-Pierre - Maire adjoint

SURESNES

- TILQUIN Joséphine - Vice-présidente Conseiller municipal déléguée auprès du Maire
- DE LAMOTTE Sophie - Conseillère municipale

THIAIS

- TORCHEUX Guylaine - Maire-adjointe
- MARTINS André - Conseiller municipal

VALENTON

- SISSLER Hélène - Maire-adjointe
- PERICHON Laurent - Premier Maire-adjoint

VANVES

- VIGNAUD Valérie - Maire-adjointe
- SAIMPERT Françoise - Maire-adjointe

VILLEJUIF

- LOUDIERE Laurence - Maire-adjointe
- OBADIA Edouard - Maire-adjoint

VILLEMOMBLE

- LE DUVEHAT Pascale - Maire-adjointe
- CAPDEVILLE Gaëtan - Conseiller municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- CROZZOLO Jean-François - Conseiller municipal
- LACAZE Emilie - Conseillère municipale

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- HENRY Daniel - Premier Maire-adjoint
- KNOPFER Charles - Maire-adjoint

VILLEPINTE

- MARIAGE André - Maire-adjoint
- PERRON Christine - Maire-adjointe

VILLETANEUSE

- JUSTE Carinne - Vice-présidente - Maire
- BEKLI Abdelkader - Conseiller municipal

VITRY-SUR-SEINE

- BEYSSI Philippe - Maire-adjoint
- CHICOT Rémi - Maire-adjoint

Directeur de publication :

Jacques KOSSOWSKI

Comité de rédaction :

Service communication du SIFUREP

Photos :

Pierre-Yves Duval, Didier Fournet

Conception et réalisation :

www.feuilledangle.com

Impression :

LA CENTRALE, certifié Imprim'Vert, garantit la gestion des déchets dangereux en filières agréées. Imprimé sur papier certifié FSC, garantissant un impact réduit sur l'environnement

Édité en septembre 2018



Tour Lyon Bercy
173-175 rue de Bercy
CS 10205
75588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00
www.sifurep.com